

FORMALITES ET DEMARCHES

1- Après des prescripteurs :

Vous devez prendre contact avec votre conseiller prescripteur (du Pôle Emploi, de la Mission Locale ou de Cap Emploi) afin qu'il valide votre projet de formation.

Sans cette prescription obligatoire, l'organisme de formation ne pourra étudier votre candidature.

2- Après de l'organisme de formation :

Prenez un rendez vous avec le Référent Administratif du Centre de Formation afin d'être évalué par des tests de sélection qui seront suivis d'entretiens individuels avec le Responsable des formations.

À l'issue du recrutement un bilan de positionnement sera effectué en amont du démarrage de l'action de formation par l'ouverture de votre passeport emploi et des exercices « Maîtrise des Compétences Clés ».

Le jour de l'entrée en stage, une liste de documents administratifs vous sera demandée afin de constituer votre dossier de rémunération stagiaire...



ORGANISMES DE FORMATION INTERVENANTS SUR L'ACTION:

CCI2B- CAMPUS FORMATION
726 Strada Vecchia, 20290 Borgo
Téléphone : 04-95-30-00-00



CHAMBRE DE METIERS DE CORSE DU SUD
CENTRE DE FORMATION DES METIERS
Chemin de la Sposata Quartier Bacciochi BP
4095820 700 AJACCIO CEDEX 9
Téléphone : 04.95.23.53.00



CCI2A- Institut Consulaire de Formation
Route de Campo Del Oro
20090 AJACCIO
Téléphone : 04.95.20.10.46



CONTACTS

Contacts:
726 Strada Vecchia, 20290 Borgo
Téléphone : 04-95-30-00-00

LIEU DE FORMATION

CCI2B- CAMPUS FORMATION
726 Strada Vecchia, 20290 Borgo
Téléphone : 04-95-30-00-00



CACES
Chariots automoteurs de
manutention R389M
Catégories 1 3 5
19/FORM/MA/057
Lot n 57
Pays bastiais



Formations financées dans le cadre du
Programme Régional de Formation
Professionnelle 2019
par la Collectivité de Corse et le FSE





CACES Chariots automoteurs de manutention R389 Catégories 1 3 5



OBJECTIFS

Maîtriser les problèmes de sécurité liés à la fonction de conducteur d'engins de chantier tant sur le plan théorique que pratique

Le CACES R372 catégorie 1 : couvre les tracteurs et les petits engins de chantiers mobiles (tracteur agricole < à 50cv, mini pelle < à 6 T, mini-chargeuse et moto-basculateur < à 4,5 T, petits compacteur, machines à peindre les lignes sur la chaussée...).

Le CACES R372m catégorie 2 couvre les engins d'extraction ou de chargement à déplacement séquentiel (pelles, engins de fondations spéciales de forage, de travaux souterrains...).

Le CACES R372 catégorie 4 couvre les engins de chargement à déplacement alternatif (chargeuse, chargeuse pelleuse...).

BENEFICIAIRES

Demandeurs d'emploi inscrits au Pôle Emploi catégories 1, 2 et 3 et adhérents CSP

Les candidats à ce programme ne doivent pas avoir bénéficié de 2 actions qualifiantes sur des fonds publics dans les 24 derniers mois.

CARACTERISTIQUES FORMACODE 31717

Lieu de Formation: Borgo

Niveau d'entrée: Niveau V et V bis (tests à prévoir)

Niveau de sortie: Délivrance des CACES R389 (1-3-5) d'une validité de 5 ans après réussite aux tests d'évaluations des compétences acquises.

Certificateur Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs (CNAMTS)

Prérequis: - Etre âgé de 18 ans, - Lire et comprendre le français, - Aptitude médicale à la conduite en sécurité des engins de chantier

Durée totale: 35 heures en centre

Intensité Hebdomadaire: 35h

Places disponibles: 10 stagiaires

Périodes de Formation: : du 18/11/2019 au 22/11/2019

CONTENU PEDAGOGIQUE

1-Formation théorique commune à toutes les catégories de chariots
Module 1 La réglementation et les textes de la sécurité sociale
Module 2 - Classification et technologie des chariots
Module 3 - Sécurité

2- Formation pratique catégorie 1 transpalette à conducteur porté et préparateurs de commandes au sol

Module 1 Adéquation du chariot : Vérification de l'adéquation du chariot à l'opération de manutention envisagée. Vérification à partir de la plaque de charge que le chariot à disposition est adapté aux caractéristiques de la charge et aux conditions prévues de la manutention.

Module 2 Vérification du chariot : Accueil des stagiaires sur la zone d'évolution. Explications des consignes de sécurité. Effectuer les vérifications et les opérations nécessaires avant la prise de poste et en fin de poste

Module 3 Circulation / Conduite / Manœuvres : Circuler sur un parcours balisé, à vide, en charge, en marche AV et en marche AR, en virage et arrêter le chariot en position de sécurité, Prendre et déposer au sol une charge palettisée; Effectuer le chargement et le déchargement d'un camion ou d'une remorque par l'arrière à partir d'un quai (en particulier avec une charge limitant la visibilité)

Module 4 Maintenance: Repérer les anomalies et les difficultés rencontrées afin de les signaler à sa hiérarchie. Effectuer les opérations de maintenance de son ressort.

3-Formation pratique catégorie 3 chariots élévateurs en porte-à-faux de capacité < ou égale à 6000 kg

Module 1 Adéquation du chariot : items identiques au n2

Module 2 Vérification du chariot : items identiques au n2

Module 3 Circulation / Conduite / Manœuvres : Prendre et déposer au sol une charge palettisée. Effectuer un gerbage et un dégerbage en pile. Assurer depuis le sol le chargement et déchargement latéral d'un camion ou d'une remorque. Effectuer la mise en stock et déstockage d'une charge à tous les niveaux d'un paletier jusqu'à une hauteur de 4 m. Effectuer la prise, le transport et la dépose d'une charge longue ou volumineuse

Module 4 Maintenance: items identiques au n2

4-Formation pratique catégorie 5 chariots élévateurs à mât rétractable

Module 1 Adéquation du chariot : items identiques au n2

Module 2 Vérification du chariot : items identiques au n2

Module 3 Circulation / Conduite / Manœuvres : Circuler sur un parcours balisé, à vide, en charge, en marche AV et en marche AR, en virage et arrêter le chariot en position de sécurité

Prendre et déposer au sol une charge palettisée. Effectuer un gerbage et un dégerbage en pile. Effectuer la mise en stock et déstockage d'une charge à tous les niveaux d'un paletier jusqu'à une hauteur de 6 m

Module 4 Maintenance: items identiques au n2

+ tests théoriques et pratiques

FINANCEMENT

Les formations sont gratuites pour les stagiaires.
Les frais pédagogiques sont assurés par la Collectivité de Corse

STATUT

Dès votre entrée en formation, vous bénéficierez du **statut de stagiaire de la Formation Professionnelle Continue**.

Ce nouveau statut vous confère **des droits** (enseignements, couverture sociale, rémunération) mais également **des obligations** à respecter envers l'organisme dont vous dépendez.

Votre présence est obligatoire pendant toute la durée de l'action de formation aussi bien durant les périodes d'enseignement en centre que durant les périodes d'application en entreprise.

Une fois engagé dans un parcours de formation, vous devrez respecter le cahier des charges de la CdC, qui vous sera remis à l'entrée avec notre règlement intérieur.

REMUNERATION

Ces actions de formation sont rémunérées en fonction de votre situation administrative le jour de l'entrée en stage:

2 types de rémunération :

-la rémunération liée au régime d'assurance chômage : si vous êtes indemnisé au titre de l'ARE Allocation de Retour à l'Emploi par Pôle Emploi ou un employeur public, vous bénéficierez de l'AREF (maintien de vos allocations ARE en formation à hauteur minimum de 19,82 € par jour). Si vos droits ARE ne couvrent pas la totalité de la formation, la Rémunération de Fin de Formation RFF(plafonnée à 652,02 € par mois) pourra vous être octroyée sous certaines conditions : que la formation concernée fasse partie de la liste des métiers dit « en tension ».

-la rémunération publique des stagiaires :

Si vous n'êtes pas indemnisé au titre de l'ARE (Rejet de Pôle Emploi) ou bénéficiaire de l'ASS vous pourrez bénéficier de la rémunération publique versée par la CdC via l'Agence de Services et de Paiements (ASP), qui se compose de différents forfaits mensuels selon votre situation personnelle et vos activités antérieures passées.

Dans les 2 cas de figures, votre rémunération reste soumise à votre assiduité pendant la durée de la formation